

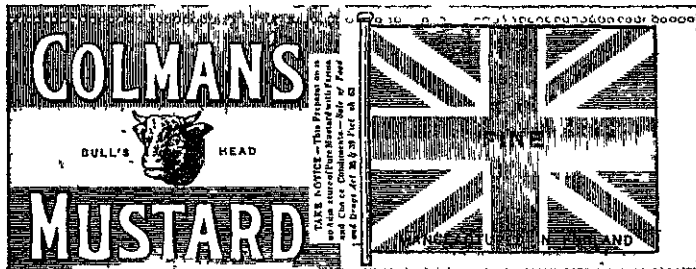
RECUEIL OFFICIEL
DES
MARQUES DE FABRIQUE
ET DE
COMMERCE

DÉPOSÉES EN CONFORMITÉ DE LA LOI DU 28 MARS 1883.

Annexe au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg.

Jeu*di*, 31 décembre 1896.

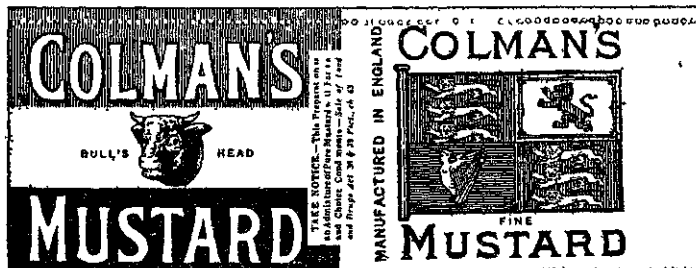
N° 647. — Le 2 juillet 1896. — *J. & J. Colman*, fabricants de moutarde à Londres et Norwich (Angleterre).



Cette marque représente une étiquette en deux parties. La partie droite représente un drapeau pavillon de commerce et de guerre anglais, sur lequel on lit au milieu le mot « Fine » et en bas l'inscription « Manufactured in England ». La partie de gauche est divisée en trois champs. Dans le champ du milieu se trouve une tête de bœuf entre les mots « Bull's Head », le champ supérieur contient en grands caractères le mot « Colman's », et le champ inférieur, en grands caractères, le mot « Mustard ». Entre les deux parties de la marque se trouve une notice anglaise concernant la préparation du produit.

Cette marque est employée dans toutes les dimensions et couleurs, à plat, en creux ou en relief.

N° 648. — Le 2 juillet 1896 — *J. & J. Colman*, fabricants de moutarde à Londres et Norwich (Angleterre).

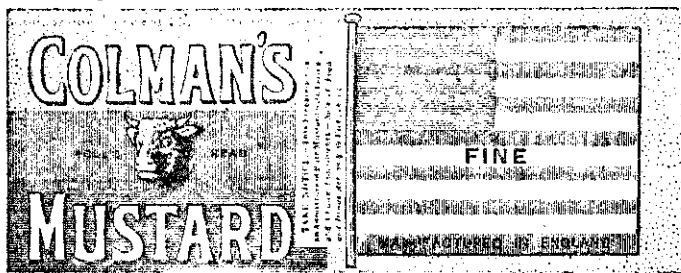


La marque se compose de deux parties. La partie droite représente un drapeau étendard royal anglais, au-dessus duquel on lit le mot « Colman's » et en dessous les mots « Fine Mustard ». Per-

pendiculairement à ces mots se trouve l'inscription « Manufactured in England ». La partie de gauche est divisée en trois champs. Dans le champ du milieu se trouve une tête de bœuf entre les mots « Bull's Head ». Le champ supérieur contient en grands caractères le mot « Colman's » et le champ inférieur le mot « Mustard ». Entre les deux parties de la marque se trouve une notice anglaise concernant la préparation du produit.

Cette marque est employée dans des dimensions et couleurs diverses à plat, en creux ou en relief.

N° 649. — Le 2 juillet 1896. — *J. & J. Colman*, fabricants de moutarde à Londres et Norwich (Angleterre).



La marque se compose de deux parties. La partie de droite représente un drapeau américain au milieu duquel se trouve le mot « Fine » et en bas l'inscription « Manufactured in England. » La

partie de gauche est divisée en trois champs. Dans le champ de milieu se trouve une tête de bœuf entre les mots « Bull's Head. » Le champ supérieur contient en grands caractères le mot « Colman's » et le champ inférieur le mot « Mustard ». Entre les deux parties de la marque se trouve une notice anglaise concernant la préparation du produit.

Cette marque est employée dans des dimensions et couleurs variées, à plat, en creux ou en relief.

N° 650. — Le 2 juillet 1896. — *J. & J. Colman*, fabricants de moutarde à Londres et Norwich (Angleterre).



La marque est divisée en deux parties. Dans la partie de droite se trouve un drapeau étendard impérial russe dans lequel se trouve le mot « Fine ». Au-dessus de cet étendard on lit le mot « Col-

man's » et au-dessous « Mustard », et sur le côté l'inscription « Manufactured in England ». La partie de gauche est divisée en trois champs. Dans le champ du milieu se trouve une tête de bœuf entre les mots « Bull's Head ». Le champ supérieur contient en grands caractères le mot « Colman's » et le champ inférieur le mot « Mustard ». Entre les deux parties de la marque se trouve une notice anglaise concernant la préparation du produit.

La marque est employée dans des dimensions et couleurs variées, à plat, en creux ou en relief.

N° 651. — Le 2 juillet 1896. — J. & J. Colman, fabricants de moutarde à Londres et Norwich (Angleterre).



Cette marque est divisée en deux parties. Au milieu de chacune de ces parties se trouve un cercle avec une tête de bœuf; dans la partie de droite, ce cercle est à bord ondulé. Au-dessus de ce cercle on lit dans les deux parties le mot « Colman's », au-dessous le mot « Mustard ». Sur le côté « Bull's Head ». Dans la partie de droite se trouvent au-dessus du mot

Colman's des médailles d'exposition avec l'inscription « Prize Medals For Mustard » et en-dessous du mot Mustard dans une espèce de banderole on lit le mot « Fine ». Sur le côté de cette partie de droite se trouve une notice anglaise concernant la préparation, au-dessus du mot « Fine » on lit l'inscription « Manufactured in England » et en-dessous « 108 Cannon Street, London ». Dans la partie de gauche de cette marque on voit au-dessus du mot « Colman's » l'écusson anglais surmonté de l'inscription « Manufactures to the Queen », et au-dessous du mot « Mustard » le médaillon de l'écusson anglais avec un panache des deux côtés et l'inscription « Purveyors to H. R. H. the Prince of Wales ». Entre les deux parties de cette marque se trouve de nouveau l'écusson anglais avec des empreintes de médailles, la signature « J. & J. Colman » et diverses inscriptions.

Cette marque est employée dans des dimensions et couleurs diverses, à plat, en creux ou en relief.

N° 652. — Le 2 juillet 1896. — J. & J. Colman, fabricants de moutarde à Londres et Norwich (Angleterre).



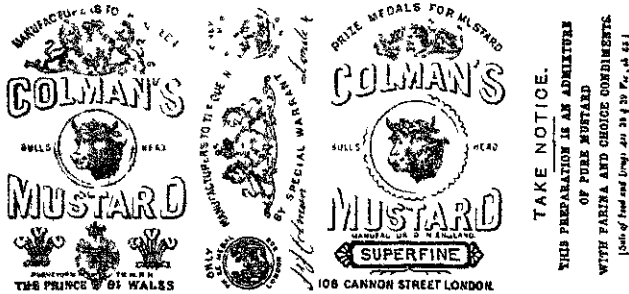
La marque est divisée en deux parties. Au milieu de chacune de ces parties se trouve un cercle avec une tête de bœuf; dans la partie de droite, ce cercle est à bord ondulé. Au-dessus de ce cercle on lit dans les deux parties le mot « Colman's », en-dessous le mot « Mustard ». Sur le côté « Bull's Head ». Dans la partie de droite se trouvent au-dessus

du mot « Colman's » des médailles d'exposition avec l'inscription : « Prize Medals for Mustard » et en-dessous du mot « Mustard », dans une espèce de banderole, on lit le mot « Fine Aromatic ». Sur le côté de cette partie de droite se trouve une notice anglaise concernant la préparation; au-dessus des mots Fine Aromatic on lit l'inscription : « Manufactured in England » et en-dessous : 108 Cannon Street, London. Dans la partie de gauche de cette marque on voit au-dessus du mot Colman's l'écusson anglais surmonté de l'inscription : « Manufacture to the Queen » et en-dessous du mot Mustard le médaillon de l'écusson anglais avec un panache

de deux côtés et l'inscription : « Purveyors to H. R. H the Prince of Wales ». Entre les deux parties de cette marque se trouve de nouveau l'écusson anglais avec des empreintes de médailles, la signature « J. J. Colman » et diverses inscriptions.

La marque est employée dans des dimensions et couleurs variées, à plat, en creux ou en relief.

N° 653. — Le 2 juillet 1896. — *J. & J. Colman*, fabricants de moutarde à Londres et Norwich (Angleterre).



La marque est divisée en deux parties. Au milieu de chacune de ces parties se trouve un cercle avec une tête de bœuf; dans la partie de droite, ce cercle est à bord ondulé. Au-dessus du cercle on lit dans les deux parties le mot Colman's, en-dessous le mot Mustard. Sur le côté « Bull's Head ». Dans la partie de droite se trouvent

au-dessus du mot Colman's des médailles d'exposition avec l'inscription : « Prize Medals For Mustard » et en-dessous du mot Mustard dans une espèce de banderole on lit le mot « Superfine ». Sur le côté de cette partie de droite se trouve une notice anglaise concernant la préparation ; au-dessus du mot Superfine on lit l'inscription : « Manufactured in England » et en-dessous : 108, Cannon Street, London. Dans la partie de gauche de cette marque on voit au-dessus du mot Colman's l'écusson anglais surmonté de l'inscription : « Manufacturers to the Queen » et en-dessous du mot Mustard le médaillon de l'écusson anglais avec un panache de deux côtés l'inscription : « Purveyors to H. R. H the Prince of Wales ». Entre les deux parties de cette marque se trouve de nouveau l'écusson anglais avec des empreintes de médailles, la signature « J. J. Colman » et diverses inscriptions.

La marque est employée dans les dimensions et couleurs variées, à plat, en creux ou en relief.

N° 654. — Le 2 juillet 1896. — *J. & J. Colman*, fabricants de moutarde à Londres et Norwich (Angleterre).



La marque représente une étiquette en deux parties. Dans le milieu de la partie droite se trouve dans un cercle à bord crénelé une tête de bœuf avec l'inscription : « Bull's Head » sur le côté de ce cercle. Au-dessus de la tête de bœuf, on lit en grands caractères le mot « Colman's » et au-dessous le mot « Mustard ». Au-dessus du mot Colman's se trouve l'inscription « By special warrant

le mot « Mustard ». Au-dessus du mot Colman's se trouve l'inscription « By special warrant

Manufacturers to the Queen », et au-dessous du mot « Mustard » l'inscription « Double superfine manufacturers in England ». Sur le côté droit de cette partie on lit diverses inscriptions concernant des prix d'exposition ; au milieu se trouve un rectangle contenant une banderole avec l'inscription « Only Gold medal » et au-dessous une notice anglaise relative à la préparation du produit avec la signature « J. & J. Colman ». — Au milieu de la partie gauche se trouve une croix de la Légion d'honneur avec une empreinte de médailles de chaque côté et diverses inscriptions relatives à des récompenses. La croix de la Légion d'honneur est surmontée du mot « Colman's », au-dessus duquel se trouve l'écusson anglais entouré de l'inscription « Manufactures by special warrant to the Queen ». Sous la croix de la Légion d'honneur se trouve le mot « Mustard » et en dessous de celui-ci, dans un cercle à bord ondulé, une tête de bœuf entre les mots « Bull's Head ». — Entre la partie de droite et celle de gauche de la marque se trouve un écusson anglais surmonté du mot « Mustard » et au-dessus de celui-ci une couronne avec un panache et une banderole entouré de l'inscription « Pourveyors to the Prince of Wales ». En dessous de cet écusson se trouve l'inscription « Manufactures to the Queen » (ce dernier mot en grands caractères) « By special Warrant ». Sur cette dernière inscription se trouvent deux écussons, l'un hollandais, l'autre italien.

Cette marque est employée dans toutes les dimensions et couleurs, en plat, en creux ou en relief.

N° 65 . — Le 3 juillet 1896. — Benno David, distillateur à Reekenthal (près Luxembourg).

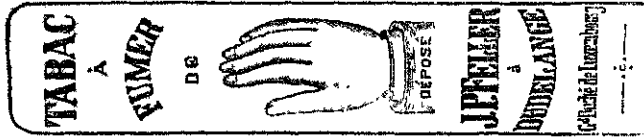


In einem kreisförmigen Rahmen zwei kämpfende Ritter, unter diesen die Anfangsbuchstaben R. B. B.; über dem Rahmen das Wort « Schutzmarke », rechts und links je eine Medaille von Luxemburg 1891 bzw. Antwerpen 1891. Unter den Me-

dailen und den Rahmen folgt die Bezeichnung der Marke mit « Luxemburger Cognac ».

Die Marke wird in allen Grössen und Farben angewandt als Etiquette auf Flaschen, Plakaten u. s. w. und dient zur Bezeichnung eines Weindistillates.

N° 656. — Le 3 juillet 1896. — J.-P. Feller, fabricant de tabac à Dudelange.



Cette marque représente une bande oblongue, montrant au milieu une main. Au-dessus de la main se trouvent imprimés en grandes lettres noires sur fond

blanc les mots « Tabac à fumer de » et au-dessous de la main se trouvent en lettres noires les mots « J.-P. Feller à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg ». La main est le signe distinctif de la marque.

Cette marque est employée dans des dimensions et couleurs variées.

N° 657. — Le 29 août 1896. — A. Kremer, directeur de filature à Ettelbruck.

Oleosaponine

La marque représente le mot « Oleosaponine », sans distinction de forme.

Cette marque est employée dans toutes les dimensions sur les emballages ou enveloppes du produit, sur les annonces, prix-courants, lettres, factures, etc.

N° 658. — Le 2 septembre 1896. — Dunlop Pneumatic Tyre Co Ltd. à Londres, Clerkenwell Road, 160.



La marque représente un portrait d'homme à longue barbe (portrait du sieur Dunlop), entouré d'un cercle ; au bas « J. B. Dunlop ».

Cette marque est employée dans toutes les dimensions et couleurs et de toutes manières.

N° 659. — Le 28 septembre 1896. — Ed. Cointreau, distillateur-liquoriste à Angers (Maine et Loire, France).



La marque se compose d'une empreinte représentant l'aspect d'ensemble d'un flacon revêtu de son conditionnement. Ce conditionnement se compose : 1° d'une capsule en métal recouvrant le bouchon et portant les mots « Triple sec Cointreau » et la signature du déposant ;

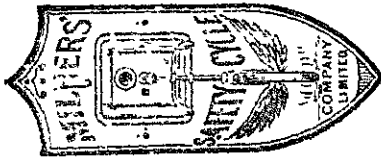
2° d'une bande de garantie entourant le goulot portant diverses indications et notamment la

signature Cointreau ; 3° une étiquette oblongue, apposée sur la panse du flacon. En haut de cette étiquette on voit une banderole sur laquelle on lit les mots « Triple sec », qui sont le nom du produit. Le reste de l'étiquette contient diverses mentions relatives au produit ; 4° d'un lacet qui part de dessous la capsule, passe sous la bande de garantie, puis sur l'étiquette oblongue pour aboutir au pied du flacon où il est fixé au moyen d'un cachet à la cire.

Ces divers signes, pris ensemble ou isolément, constituent la marque de fabrique employée par le déposant pour distinguer une liqueur de sa fabrication.

Cette marque est employée dans toutes les dimensions et couleurs.

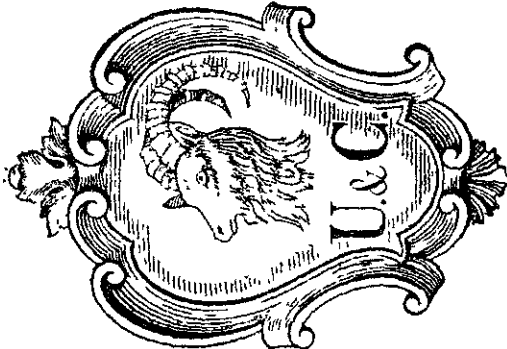
N° 660. — Le 22 octobre 1896. — *Milners Safety Cycle Company limited*, 181, Tabard Street, London, England Cycle Manufacturers.



La marque représente un écusson allongé au milieu duquel se trouve un vélocipède sur lequel se trouve fixé un cadre de sûreté contenant la sonnerie et accessoires. La roue du vélocipède est munie d'ailettes. Dans la partie supérieure de l'écusson on lit le mot « Milners' » ; au milieu les mots « Safety Cycle » et en bas les mots « Company Limited ».

Cette marque est employée dans toutes les dimensions, en creux et en relief.

N° 661. — Le 30 novembre 1896. — *Uden & C^e* à Luxembourg.



La marque représente un cartouche présentant dans son encadrement de fantaisie une tête de bouc, au-dessous de laquelle se trouvent les initiales U & C. Cette marque, imprimée à l'huile en différentes couleurs sur les chefs des pièces de tissus, sert à prouver l'origine de la teinture faite par les déposants.

Cette marque est employée dans les dimensions du modèle déposé.

N° 662. — Le 2 décembre 1896. — *Paul Prot*, faisant le commerce sous la raison *Paul Prot & C^e* et aussi, *Parfumerie Lubin*, 55, rue S^{te}-Anne à Paris.



La marque représente un cachet de forme oblongue ; dans le centre est imprimé, diagonalement et en capitales, le mot « Lubin », accompagné des mots « Parfumerie Lubin, Paris, France ». Cet écusson apparaît dans un champ noir parsemé d'étoiles blanches. La partie supérieure de ce cachet porte les mots « Paul Prot & C^e successeurs », et la partie inférieure ceux de « Paul Prot, propriétaire, Paris, France ».

Cette marque est employée dans des dimensions et couleurs diverses.

N° 663. — Le 2 décembre 1896. — *Paul Prot*, faisant le commerce sous la raison *Paul Prot & Co*, et aussi *Parfumerie Lubin*, 55, rue S^{te}-Anne à Paris.



La marque représente une étiquette de forme quadrangulaire à fond blanc et impression noire. A la partie centrale de cette étiquette on voit les mots « Eau de toilette pour rafraichir et adoucir la peau », sur trois lignes. Au-dessous se trouvent les mots « Lubin » écrits en capitales, et « Parfumeur distillateur des cours de France, de Russie et d'Angleterre » également sur trois lignes. A droite, on voit la signature « Lubin » en rouge. Le tout est entouré d'une bordure formée de bouquets de roses et de rinceaux. A la partie supérieure de cette bordure se trouve une banderole portant l'adresse du déposant. A la partie inférieure se trouve un brûle-parfum.

Cette marque est employée dans des dimensions et couleurs diverses.

N° 664. — Le 28 décembre 1896. — La société « *The Rover Cycle Company Limited* », fabricants de vélocipèdes à *Meteor Works, West Orchard, Coventry (Angleterre)*.

ROVER

La marque se compose du mot « Rover », sans distinction de forme.

Elle peut être employée dans toutes les dimensions et est imprimée en or sur le vernis du tube de la bicyclette. Elle peut être aussi estampée sur une plaque fixée au tube du guidon.

Pour extraits conformes,
publiés en exécution de l'art. 10 de l'arrêté royal grand-ducal du 30 mai 1883.
Luxembourg, le 31 décembre 1896.

Pour le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement :
Le Conseiller Secrétaire général,
P. RUPPERT.